

ENGRAIS ORGANIQUE NFU 42-001/A10/4.6.1/5

4 - 3 - 3

Engrais "pelletisé" composé de fientes de volailles pures déshydratées.
Utilisable en agriculture biologique selon le règlement européen (CE) N° 834 / 2007



- Engrais riche en matière organique assurant une amélioration de la vie microbienne.
- Azote rapidement libéré et disponible pour la plante.
- Les éléments minéraux compris dans le **4-3-3** sont naturels et ne font l'objet d'aucun ajout.

0,5 à 2 tonnes par hectare sur céréales à paille, cultures horticoles, vignes et arbres fruitiers au printemps.

GARANTIES ET LIVRAISONS

Livraison bout de champ par camions complets de 28 à 30 tonnes.

Disponible en vrac, big bags 600 kg ou sacs 50 kg.

COMPOSITION GARANTIE

AZOTE (N) TOTAL 4 %
DONT 3,6 % AZOTE (N) ORGANIQUE

ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P₂O₅) TOTAL 3 %

OXYDE DE POTASSIUM (K₂O) TOTAL 3 %

MATIÈRE ORGANIQUE 65 %

MATIÈRE SÈCHE 88 %

(exprimée en % sur produit brut)

MENTIONS LÉGALES

Recommandations d'emploi : Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. L'accès aux terres est interdit aux animaux d'élevage pendant 21 jours au moins après utilisation.

CONTACT